



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 99 k) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Colombie	2

* [A/71/150](#).

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses reçues des gouvernements

Colombie

[Original: espagnol]

[12 juillet 2016]

- La Colombie souligne l'importance qu'elle accorde au respect des normes environnementales dans l'élaboration, la négociation et l'application des accords de désarmement.
- À cet égard, elle rappelle qu'elle a appuyé, auprès de plusieurs instances multilatérales dont le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire établi en application de la résolution [70/33](#) de l'Assemblée générale, la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment en ce qui concerne les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires, ainsi que les effets de celle-ci sur la santé, les changements climatiques et l'environnement.
- La Colombie souligne qu'en application du paragraphe 2 de la résolution [70/30](#), dans lequel l'Assemblée demande aux États d'adopter des mesures pour faire en sorte que l'application des progrès scientifiques et techniques aux domaines de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes ne porte pas atteinte à l'environnement ou ne l'empêche pas de contribuer utilement à la réalisation du développement durable, elle participera à l'examen des directives établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques, qui aura lieu à Vienne au mois de septembre 2016.
- Elle rappelle qu'elle s'est toujours associée au consensus qui se dégage chaque année en faveur de l'adoption de la résolution et de l'inscription de la question à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale.
